

# ULTIMATE BACCALAUREAT

## COMPÉTENCES ATTENDUES

### NIVEAU 1

Rechercher le gain d'une rencontre de ultimate par la mise en place d'une attaque fondée sur l'occupation permanente l'espace de jeu (écartement et étagement) face à une défense qui s'organise prioritairement pour récupérer le frisbee et défendre la cible. Les élèves sont capables de recueillir des informations pour élaborer un projet collectif.

### NIVEAU 2

Rechercher le gain d'une rencontre d'ultimate par la mise en œuvre de choix tactiques collectifs fondés sur la vitesse d'exécution, l'utilisation de l'espace lointain. Les élèves utilisent de façon optimale leurs ressources au regard des modalités d'actions élaborées.

## PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE

Matches à 4 contre 4 sur un terrain de Hand-ball réglementaire ou 5 contre 5 sur un terrain de football à 7, opposant des équipes dont le rapport de force est équilibré à priori (1).

Chaque équipe dispute plusieurs rencontres de 8 minutes au moins.

Les règles essentielles sont celles de l'Ultimate, l'engagement est réalisé par un joueur depuis sa zone d'en-but. Il est demandé aux équipes d'adopter avant chaque match un projet d'organisation collective en attaque et en défense

		POINT S A AFFECTER	ELEMENTS A EVALUER	NIVEAU 1 NON ATTEINT	DÉGRE D'ACQUISITION DU NIVEAU 1	DÉGRE D'ACQUISITION DU NIVEAU 2
05/20	<b>Organisation collective (2)</b>		Projet d'organisation limité et vague. L'équipe ne parvient pas à adopter et maintenir une organisation collective	L'organisation adoptée est identifiable. Elle repose sur une répartition des rôles et des tâches. Le projet collectif permet l'occupation de l'espace de jeu et favorise les relations à 2 joueurs (passe et va, passe et suit...). L'équipe peut se réorganiser entre les matches.	L'organisation adoptée tient compte de l'équipe adverse (points forts, points faibles). Les actions d'attaque sont variées (alternatives, combinaisons, etc.). L'équipe peut s'adapter en jeu pour rester structurée en attaque ( ex. : la ligne) ou en défense..	
05/20	<b>Actions individuelles du porteur du frisbee</b>		Efficace dans les passes courtes. Passe sans prendre en compte la présence de l'adversaire ou de façon précipitée.	Utilise efficacement passes courtes et passes moyennement longues sans effet pour faire progresser le frisbee. Transmet le frisbee dans la course d'un partenaire. Utilise appui et soutien. Prend le temps nécessaire malgré le compte du DEF qui le marque.	Maîtrise les techniques de passes courtes et longues en imprimant des courbes extérieures. Produit des passes décisives. Peut varier le rythme de jeu.	
05/20	<b>Actions individuelles du non porteur du frisbee</b>		Suit le sens du jeu. Attend la réception du frisbee à l'arrêt ou court en s'écartant de son adversaire, en appelant verbalement ou gestuellement..	Prépare son appel en s'écartant du porteur du frisbee. Fait des appels "explosifs" qui le libère du marquage et oriente vers l'espace du lanceur.. Réceptionne le disque en mouvement.	Fait des appels continus et décalés par rapport à ses partenaires. Réceptionne le frisbee dans des conditions de déséquilibre Va "catcher" verticalement et le plus haut possible le frisbee	
05/20	<b>Actions individuelles du défenseur</b>		Marque le non porteur et le gêne la réception. Gêne le porteur du frisbee.	Presse le porteur du frisbee en empêchant le jeu direct. Exerce une surveillance étroite et continue sur le non porteur.	Adapte sa défense au jeu de l'adversaire ou à un projet collectif. Par son placement, oriente la passe du porteur du frisbee. Articule ses actions avec celles de ses partenaires (permutation, dissuasion, interception, aide).	

**COMMENTAIRE :** (1) Dans toute la mesure du possible les équipes constituées seront homogènes en leur sein (joueurs sensiblement de même niveau à l'issu du cycle d'enseignement).

(2) L'évaluation de cet élément est collective, mais une variation de plus ou moins 1 point peut permettre de distinguer la contribution individuelle de chaque joueur dans l'organisation collective (de " rôle prépondérant " : +1 à " passif " : -1), sans que la part de l'élément à évaluer " organisation collective " puisse excéder 25% de la note finale.